

De Mouzon à Mureau puis Vaux-en-Dieulet:

François Lefort (1735-1803)

Avec quelque assurance, heureusement, on peut évoquer la figure d'un religieux peu connu: François Lefort. On a sur lui un certain nombre de renseignements et il est assez rare d'avoir, comme on va le voir, deux écrits de lui dans l'ordre de l'archivistique et la bibliothéconomie et deux écrits dans l'ordre, disons, spirituel, l'un manuscrit: le registre clandestin de Vaux-en-Dieulet, et l'autre imprimé: la *Notice sur sainte Gertrude*...¹

Voici donc un jeune homme, né à Mouzon (actuellement département des Ardennes, à environ 20 km au sud-est de Sedan) le 28 juin 1735². Nous ne savons rien de sa famille que le nom de ses parents, Jean Lefort et Marie La Lande. Nous avons des indications, et encore, sur l'éducation qu'il a reçue, grâce aux: *Annales civiles et religieuses d'Ivois-Carignan et de Mouzon*... de N.J. Delahaut³, publiées en 1822 par L'Ecuy. Parmi

¹ Recourir en premier lieu à L. GOOVAERTS, *Ecrivains, artistes et savants de l'ordre de Prémontré*,..., Bruxelles, 1899-1917, 3 vol. Ici, t. 1^{er}, p. 502. Les autres sources apparaîtront au cours de cet article.

² Les registres de catholicité de Mouzon ont disparu au cours des guerres, perte irrémédiable! – Ne pas confondre François Lefort, dont on parle ici, avec Jean-François Lefort, peut-être un parent. Ce dernier, né aussi à Mouzon, mais seize ans plus tard en 1751, de Jacques et de Marie Goberon, profès de l'Antique Rigueur à Cuiussy 29 juin 1772, diacre à Soissons sur dimissoires de Laon, 24 septembre 1774, (prêtre où et quand? On le trouve à Mureau, où il signe un acte capitulaire le 16 avril 1776), prier-curé de Rouvre, dépendant de Saint-Paul de Verdun, le 19 juillet 1790, condamné à la déportation en 1794, décédé devant Rochefort sur le navire «les Deux Associés» le 8 vendémiaire an III, 29 septembre 1794, et inhumé à l'Île Madame. Voir sur ce Jean-François Lefort les quelques lignes que je lui ai consacrées dans mon article: «Mort violente, exil, déportation...», dans les *Analecta Praemonstratensia*, t. 68, 1992, p. 291.

³ Nicolas Joseph Delahaut, né à Ivois-Carignan le 15 décembre 1702, profès à Saint-Paul de Verdun en 1718. Il fit sans doute ses études ecclésiastiques à Justemont, où on le trouve lors de la rénovation des vœux des 1^{er} janvier 1721, 1722, 1723. Sa vie présente ensuite, dans l'état de mes connaissances actuelles ... un trou de trente ans! Quand on le retrouve, il signe les comptes de Briouilles, en 1753, 1755 et 1758. Envoyé à Mureau par le chapitre de 1763, comme proviseur, et y maintenu par le chapitre de 1764, est à Belval en 1765 lors du récolement des manuscrits (cf. *infra*, note 10), envoyé à nouveau à Mureau par le chapitre de 1768 (en même temps que le nouveau prier claustral), puis de nouveau à Briouilles par le chapitre de 1772, y décédé le 17 mars 1774. Sur ce religieux, cf. Goovaerts, *op. cit.*, t. 1^{er}, p. 172-173. Ses: *Annales civiles et religieuses d'Ivois-Carignan et de Mouzon*, ont été publiées en 1822 par le dernier abbé de Prémontré et général, J.-B. L'Ecuy, lui aussi natif d'Ivois-Carignan, qui en a donné le manuscrit à la bibliothèque municipale de Laon (Laon, B.M., ms. 534). Goovaerts, *op. et loc. cit.*, ne cache pas que N.J. Delahaut avait de grandes sympathies pour le jansénisme, pour ne pas dire plus. – Et l'on se souviendra que l'abbaye bénédictine de Mouzon avait une solide réputation

les maisons religieuses de Mouzon, une était célèbre: l'abbaye des bénédictins, congrégation de Saint-Vanne. Delahaut dit expressément que François Lefort y fit ses études⁴.

A dix-sept ans, à peine, le 19 mai 1752, il prend l'habit blanc chez les prémontrés de l'Antique Rigueur, province de Champagne, à Saint-Paul de Verdun. Il fait profession deux ans plus tard⁵. Nous ignorons tout de la suite de sa formation: il ne reçut pas les ordres à Laon, ni à Soissons, ce qui peut donner à penser qu'il n'a pas été conventuel à Cuissy, ni à Bucilly. Peut-être est-il alors aux études, tout simplement, à Belval... tout près de son pays natal⁶.

On ne le retrouve que quatorze ans plus tard, lors du chapitre de l'Antique Rigueur de 1768: il est alors envoyé à Mureau (en sortant de quelle abbaye? *L'Extractum*, destiné à Mureau, du procès-verbal du chapitre, ne le signale pas), comme prieur claustral (son prédécesseur, Jean-Baptiste Vaalet, est envoyé avec la même charge à Longwé) et professeur: il a donc à peine trente-trois ans. Mais, dès le chapitre de 1769, Louis Joseph

de jansénisme, que ses religieux, dès le printemps de 1717, date très précoce, avaient appelé de la bulle *Unigenitus*, et qu'en 1718, un autre vanniste connu pour ses sympathies pro-jansénistes, dom Thierry de Viaixmes, écrivait à propos de la communauté de Mouzon et de son prieur, tout-à-fait quesnelliste, dom Robert Villicy, que c'était «la communauté la plus attachée à la Vérité», la vérité janséniste s'entend... Sur ces problèmes, l'on aura recours aux articles de R. Taveneaux, «Le jansénisme dans les milieux monastiques rémois au début du XVIII^e siècle», et «Le jansénisme dans la région ardennaise au début du XVIII^e siècle», articles repris dans l'ouvrage *Jansénisme et réforme catholique*, Nancy, 1992, aux pages 115-125 et 127-136. — Cette réputation d'être pro-janséniste était celle de N.J. Delahaut, on l'a vu. C'était aussi celle de l'abbaye de Mureau, où l'on recevait les *Nouvelles ecclésiastiques* (la collection complète de ce périodique janséniste est un des plus beaux fleurons de la bibliothèque municipale de Neufchâteau), et où il y a bon nombre de livres à tendance janséniste ou jansénisante.

⁴ Si Delahaut manque parfois de précision (il fait naître Lefort «vers 1730»), si L'Ecuy n'en manque pas moins (on peut douter que F. Lefort ait été prieur claustral de Belval... puisqu'en 1790 le prieur Quiclet est dit en charge depuis quarante ans... et qu'en 1750, François Lefort n'était même pas entré au noviciat...), on peut néanmoins accepter ce qu'écrit Delahaut à propos de Lefort à l'école monastique de Mouzon. On verra que Lefort fut prieur claustral de Mureau de 1768 à 1780, et l'on sait que Delahaut fut au moins par deux fois conventuel de cette même maison, de 1763 à 1765 et de 1768 à 1772. Entre religieux d'un même ordre, natifs, sinon de la même ville, du moins de deux villes fort proches, il serait impensable que lors des récréations on n'ait point parlé du pays, de l'éducation que l'on y a reçu, de ce que l'on y a vécu, même si Delahaut est né en 1702 et Lefort une génération plus tard, en 1735.

⁵ Verdun, arch. mun., GG 70.

⁶ Les registres d'ordinations du siège de Reims, que l'on a conservés, ne commencent qu'en 1763.

Collot, qui avait été son disciple pendant l'année qui vient de s'écouler, le remplaçait comme professeur⁷.

D'après ce que l'on peut inférer de ce qui subsiste des archives de Mureau, le jeune prieur claustral a beaucoup à faire. Dans le domaine matériel: est-ce à son prédécesseur, ou à lui, arrivé depuis à peine quinze mois, que l'on doit les travaux de restauration et d'embellissement de l'église abbatiale? Un devis des ouvrages à faire à Mureau, en date du 7 août 1769, montre, en tout cas, que l'abbaye avait besoin de sérieuses réparations et que les travaux de simple entretien n'avaient pas été effectués depuis longtemps. On y ajoute des embellissements divers. On prévoit la construction d'un retable de marbre dans le sanctuaire, la pose de vitraux, la pose de pavés dans le chœur et la nef, la construction d'autels latéraux en marbre, la réfection des vitres de toute l'église, la réfection du clocher et de sa flèche à couvrir en ardoises, la réfection de la couverture du sanctuaire et de la nef en tuiles (déjà quinze milliers de tuiles rien que pour la nef...), l'aménagement de la sacristie, la fourniture d'ornements, l'achat de livres pour la bibliothèque, divers travaux dans les bâtiments, la réparation à neuf de toute la couverture du cloître en tuiles à deux couches couleur d'ardoise, la reprise de tout le pavé de la salle du chapitre avec pose de parquet sous les sièges des religieux pour éviter le plus possible l'humidité,... cela paraît sans fin et se monte à la jolie somme de 56.675 £, et, si l'on y ajoute les travaux à effectuer aux églises où l'abbaye perçoit la dîme, et aux fermes dépendant de l'abbaye, à 68.337 £, rien que pour la manse conventuelle de Mureau! Tout cet ensemble de l'abbaye et de ses bâtiments conventuels et de ferme, devait être des plus exposé à l'humidité, car l'on demande même la confection d'un canal de collecte des eaux de pluies, qui passera sous le bâtiment pour aller se jeter un peu plus en contre-bas dans un grand bassin. Mais ce qui est intéressant à noter, c'est que dans la marge de ce devis, la

⁷ Arch. dép. Vosges, XX H 10, f. 47 et 49, 61, 62. — J.-B. Vaalet, Valet, Walet, né à Braux, ancien diocèse de Reims, vers 1719, profès à Saint-Paul de Verdun en 1740, aux études à Bucilly, prêtre à Laon 19 septembre 1744, est en 1759 maître des novices à l'abbaye chef d'ordre de Prémontré (et pourrait ainsi avoir été le maître des novices de J.-B. L'Ecuy). On le trouve en 1763 prieur claustral de Genlis, de Mureau de 1766 à 1768, de Longwé cette année-là, et il l'est encore lors du chapitre national de 1770. Décédé prieur claustral de Marcheroux le 24 mars 1778 à environ 59 ans. — L.J. Collot, né à Chaumont-en-Bassigny, conventuel de Belval envoyé aux ordres à Reims où il devient prêtre le 19 décembre 1767, envoyé à Mureau par le chapitre de 1768, y lecteur en 1769, décédé prieur-curé de Maimbressy (Ardennes, cure dépendant de Chaumont-la-piscine) le 12 décembre 1787 à 54 ans.

plupart des articles est dotée d'une tête de paragraphe de la main-même du prieur claustral, par exemple: sacristie, bibliothèque, chapitre, etc.... Ceci ne veut pas prouver pour autant que cet ensemble de travaux ait été commandé par le père Lefort: son prédécesseur peut en avoir été l'initiateur. Mais c'est bien sur notre religieux que retombe le souci de la mise en œuvre..., sur lui et sur son proviseur d'alors, Dominique Godfrin⁸.

Toujours dans le domaine matériel: il y a des affaires assez délicates, où les relations avec tel ou tel prieur-curé, et telle ou telle paroisse, exigent beaucoup de doigté. Par exemple, la reconstruction du chœur et l'embellissement de l'église paroissiale de Pargny-sous-Mureau, entre 1775 et 1779, sont loin d'être simples⁹.

⁸ Arch. dép. Vosges, XX H 22. – La pièce 29 est un long devis du 7 août 1769, de Jacques Gautier, entrepreneur de bâtiment demeurant à Fréville, expert nommé par les religieux pour faire la visite et devis des ouvrages à faire. On commence par l'église abbatiale, et comme il se doit par le maître-autel. En marge, François Lefort écrit: «retable de marbre du grand autel». Et l'entrepreneur de commencer son mémoire: ces messieurs il a quelques années ont fait la dépense d'avoir un autel à tombeau de marbre très propre, et «aujourd'hui elle n'est assortie [*sic*] que d'ancienne boissure [*sic*] ce qui n'a plus de rapport [*sic*] à cette [*sic*] autel»... Et de prévoir un tableau de l'Annonciation de huit pieds et demi de hauteur sur six de large, avec une gloire assortie de rayons et de têtes de chérubins, de mettre du marbre de même qualité et couler dans tout le chœur sur vingt-et-un pieds de long et environ pareille hauteur. Quant à l'ancienne boisure qui subsistera, elle sera peinte en gris [serait-ce déjà le gris Trianon...?] et les cadres et pilastres dorés à l'or fin. Le tout estimé à 3000£. – Et l'on continue. On surmontera la flèche du clocher (trente-cinq toises à mettre en ardoises), d'une croix de douze pieds (près de quatre mètres de haut), elle-même surmontée d'un coq en cuivre, suffisamment gros... Plus loin pour le chapitre, également restauré, on prévoit aussi que toutes les boisures qui subsisteront, seront peintes en gris à deux couches, ainsi que la porte. Dans la petite salle où l'on mange en hiver, il faudra «faire une cheminée à la mode». Il faut refaire tous les planchers des greniers (prix estimé: 1886 £). Et plus loin, l'expert note que: «comme leur horloge est très ancienne, qu'il n'est plus réglé et se détraque à tout instant», il en fera refaire une qui sonnera l'heure, la demi-heure, le quart d'heure et l'avertissement (ce poste, estimé 500 £). – L'année suivante, visite à Mureau de François Nicolas Lancret, inspecteur et architecte de tous les bâtiments des gens de main-morte du département des eaux et forêts de la province de Champagne, qui visite tout, y compris les fermes et dépendances, les prieurés-cures. Il arrive à Mureau le 27 septembre 1770: le prieur étant à Prémontré au chapitre national, c'est le sous-prieur et procureur Dominique Godfrin qui l'accueille. Ce dernier, né à Metz en 1723, profès à Saint-Paul de Verdun en 1744 à 21 ans, religieux à Cuissey qui reçoit les ordres majeurs à Laon (prêtre le 20 septembre 1749), envoyé comme proviseur à Mureau par le chapitre de 1766, à Longwé dans les mêmes fonctions par le chapitre de 1777, est en 1790 prieur de la résidence du Calvaire de Charleville. On perd alors sa trace.

⁹ Ibid., XX H 107, pièces 24 à 29. On reprochait au prieur claustral de ne pas assez contribuer à l'embellissement de cette église, ou du moins de son chœur (ce à quoi Mureau était tenu puisque l'abbaye recueillait la dîme dans cette paroisse), alors que l'église de l'abbaye venait d'être dotée, elle, d'embellissements notables. Faut-il faire crédit au prieur

A l'abbaye, la bibliothèque venait d'être reclassée: elle était désormais pourvue d'un catalogue manuscrit (celui-ci est daté de 1764, magnifique in-folio relié en maroquin grenat, qui fait aujourd'hui la fierté de la bibliothèque municipale de Neufchâteau). Cette bibliothèque n'est pas tellement bien fournie (dans le devis de 1769 précité, *supra*, note 8, l'on précise «comme cette communauté n'a pas une quantité suffisante de livres et de plus qu'ils sont obligés d'en avoir qui ne sont pas dans la bibliothèque», ils doivent en acheter pour environ 4000 £). L'on continue de l'enrichir en achetant des livres nouvellement parus, livres dont les indications sont reportées dans le catalogue¹⁰. Citons, par exemple, dans la classe du Droit canon, le traité de Van Espen, *Jus ecclesiasticum novum*, dans ses deux éditions de Louvain, trois volumes en 1770, et cinq volumes en 1778, ou bien deux ouvrages de petit format: Camus, *Commentaires sur l'édit de mai 1768*, Paris, 1776, et Laubry, *Traité des unions de bénéfices*, 1778. Dans la classe Polémique, controverses, mélanges, les livres pour ou contre la constitution *Unigenitus* sont nombreux. Mais aussi mentionnons la fameuse *Encyclopédie...*, dans sa troisième édition de Genève, 1778, trente-neuf volumes in-4°.

En 1770, il y avait eu deux chapitres: l'un le chapitre ordinaire, au printemps; le second, en septembre-octobre, à Prémontré-même, en

claustral, des clauses intelligentes qui figurent dans l'acte capitulaire du 16 avril 1776 déjà cité (*supra*, note 2) (arch. dép. Vosges, XX H 107, pièce 27)? Les religieux demandaient que le chœur de la nouvelle église de Pargny fût plus élevé d'un demi-pied au-dessus du sol le plus élevé et qu'un conduit voûté fût fait sous le chœur pour écouler les eaux. D'où procès, car le nouveau chœur a quarante deux pieds de longueur, alors que les religieux refusent de contribuer pour un chœur de plus de trente pieds, et qu'en plus il n'y a pas d'écoulement pour les eaux.

¹⁰ Il n'est pas impossible, mais nous n'en avons aucune preuve, que le reclassement de la bibliothèque et le précieux catalogue daté de 1764, soit l'œuvre de N.J. Delahaut. On sait au moins que Delahaut avait des compétences dans ce domaine du classement et des catalogues des bibliothèques: on lui doit le reclassement, et deux «tables» de tout ce que contenait la bibliothèque de Belval, tables rédigées en 1765. Cf. Simone Roserot-Collin: «Une importante bibliothèque de prémontrés: les manuscrits de Belval et la bibliothèque de Charleville», dans la revue *Lotharingia*, 1991, t. 3, p. 141-172. Cette attribution au père Delahaut (même si celui-ci n'est pas, certes, le dernier bibliothécaire de Belval... voir *supra*, note 3) se trouve en cet article. (On notera que l'auteur de cet important article sur la bibliothèque de Belval et ses manuscrits, précise que le seul texte valable produit par elle sur ce sujet, est le texte qu'elle a confié à la revue *Lotharingia* en 1991, et non le texte pourvu d'un titre à peu près semblable qui avait été publié sans son accord dans le *Bulletin* du Congrès des sociétés savantes..., et dont elle n'avait pas même pu voir les épreuves.) – Quant aux mentions ajoutées pour les livres récents dans le catalogue de Mureau, certaines sont bien de la main de F. Lefort.

présence des commissaires royaux, l'archevêque de Narbonne, A. Dillon, et son vicaire général Séguiran¹¹: le prieur Lefort s'y trouve, avec, pour l'accompagner à titre de délégué de sa communauté, Nicolas Joseph Delahaut. Et, selon les années, l'on voit le chapitre annuel de l'Antique Rigueur envoyer des jeunes profès aux études à Mureau. Même si le prieur claustral n'est plus le professeur ou lecteur en titre, il faut bien penser qu'il a le souci, même indirect, des *juniores* qui vont passer quelques années dans cette maison perdue dans les bois, près de Neufchâteau.

Mais une des grandes affaires qui retiennent l'attention (et le temps) du prieur claustral de Mureau, c'est le classement, ou reclassement du chartrier et des archives de l'abbaye. Les bénédictins de Mouzon auraient-ils enseigné l'archivistique à François Lefort? Peut-être, mais aussi certains indices donnent à penser qu'il avait une certaine appétence, et une compétence certaine, pour de tels travaux¹². Le résultat de ce nouveau classement est là, même si le départ de F. Lefort de l'abbaye ne lui a pas permis de parfaire ce classement: dans le fonds de Mureau des archives départementales des Vosges, à Epinal, les divers articles de ce monde archivistique parvenu jusqu'à nos jours à peu près intégralement, portent certes des cotes actuelles, mais aussi présentent encore les indices du classement fait par François Lefort, avec d'abord une lettre puis des chiffres, puis une double lettre, et même une triple lettre, toujours suivies des chiffres ascendants. Le tout contenu en cent vingt-trois layettes d'environ vingt-cinq titres chacune. Et le père Lefort de préciser quelle a été sa méthode: «J'ai suivi... l'ordre chronologique... c'est l'ordre le plus naturel...». Et il précise encore ce qu'il appelle: layette. «J'appelle layette avec tous les archivistes, une boete soit de planches ou de carton, ou d'autre matière, dans laquelle on met ensemble un certain nombre de titres pour les conserver et les trouver plus aisément dans le besoin... plusieurs archivistes modernes préfèrent l'ordre des dates à celui des lieux pour la distribution des layettes...». Certes... mais, même si Lefort

¹¹ Voir mon article: «Textes officiels,... III. Le chapitre national de 1770», dans les *Analecta Praemonstratensia*, t. 82, 2006. – Les archives de Mureau conservent la quittance des frais du chapitre, acquittés par le prieur et le délégué de cette abbaye, à Prémontré, le 3 octobre 1770 (arch. dép. Vosges, XX H 11), soit 120 £ par personne pour frais de séjour.

¹² On lui doit aussi l'inventaire des manuscrits et livres de Belval en 1790-1791 (bibliothèque municipale de Charleville, ms. 445), voir plus bas dans le texte.

avait prévu une table chronologique, et une table pour chaque lieu, cela bouleversait entièrement le chartrier¹³.

Nous ne savons pas quand, ni pourquoi, F. Lefort quitta Mureau: le billet du chapitre de 1780 dit que François Pierson est envoyé à Mureau comme prieur, et c'est tout, et François Lefort est nommé proviseur de l'abbaye. Selon toute vraisemblance, il ne resta pas une année entière dans de telles fonctions¹⁴. Car les registres de catholicité de Vaux-en-Dieulet, aux portes de Belval, présentent sa première signature comme prieur-curé de cette paroisse et de son annexe Sommauthe au 26 mai 1781: il succède à Jean-Baptiste Lhoste, qui était prieur-curé de Vaux

¹³ L'archiviste des Vosges, André Philippe, en préfaçant en 1933 l'inventaire sommaire du fonds de Mureau (sous-série XX H de ces archives), décrit fort bien comment François Lefort a procédé. Deux ans plus tard, le même archiviste y revenait dans un: *Répertoire des anciens inventaires des archives des Vosges*, Epinal, 1936. Il écrit, p. III de son Introduction: «... Les archives de Mureau... ont été l'objet de quatre inventaires successifs aux XVII^e et XVIII^e siècles... Les inventaires sont dus à des prieurs qui paraissent avoir assuré, entre autres fonctions, celles d'archivistes, réalité indiscutable pour le P. François Lefort, prieur de Mureau de 1768 à 1781, qui avait élaboré un vaste projet d'inventaire des archives de l'abbaye, projet dont il ne put mettre qu'une partie à exécution. Dans une *Observation préliminaire*, il a exposé et expliqué sa méthode, et l'on ne peut que regretter qu'il n'ait pu qu'amorcer ce très judicieux plan de travail...». Plus loin, à la page 24 de son ouvrage, le même archiviste des Vosges décrit sous le n° 149, le travail du père Lefort: «Inventaire ou table générale des titres de l'abbaye de Mureau par ordre de dates, achevé en mars 1780 par le père Lefort». C'est la cote XX H 137 des archives départementales des Vosges à Epinal, registre de 287 ff., 210 × 320 mm. «Cet inventaire contient 123 layettes de 25 titres: ceux-ci sont cotés à l'aide de lettres, simples, doubles ou triples, qui sont reproduites au dos des documents.» Le résultat du «reclassement» interrompu de Lefort parti à Vaux-en-Dieulet, c'est que son successeur, F. Pierson dut mettre tous les religieux au travail pour reclasser le chartrier selon l'ordre ancien, que le successeur de Pierson, P. Etienne fit à partir de 1783 un inventaire du chartrier reclassé, et que le tout dernier prieur claustral, H. Douzami en fit faire un récolement en 1787.

¹⁴ Dans les billets (*Extracta*) du chapitre annuel pour Mureau, il n'y a rien sur son «transfert» ailleurs, ni dans le billet du chapitre de 1780, ni dans celui du chapitre de 1781. (On a vu, *supra*, note 13, qu'en 1936, l'archiviste des Vosges écrivait, mais c'est à tort, que F. Lefort avait été prieur jusqu'en 1781.) Mais le chapitre de 1780 envoyait comme prieur à Mureau François Pierson. Ce religieux, né à Saint-Juvin (Ardennes) en 1741, et y décédé en 1815, avait été envoyé aux études à Mureau par le chapitre de 1768 (donc y avait eu le père Lefort comme prieur et lecteur). On le retrouve prieur claustral et curé de Marcheroux de 1778 à 1780. Son séjour comme prieur de Mureau fut de courte durée (le chapitre le continue en 1781 et 1782, arch. dép. Vosges, XX H 10), peut-être à cause de difficultés avec le nouveau commendataire, et parce que le reclassement des archives, non terminé par F. Lefort, lui était une charge trop pénible: il signe à nouveau des actes à Marcheroux en 1784. — Le chapitre de 1781 envoya comme proviseur à Mureau Jean Alexandre Brunvarlet, né à Milly en 1752, religieux aux études à Belval et prêtre à Reims le 18 avril 1778, que l'on retrouve à Ressons en 1790, et qui décéda à Andeville, Oise, le 14 octobre 1792, à quarante ans.

depuis 1738¹⁵. Et, parmi les religieux de l'abbaye, toute voisine de sa cure, il retrouve au moins deux de ses compagnons de noviciat, Nicolas François Bouquet, l'un des conventuels, lui aussi natif de Mouzon, et Nicolas Bizet, prieur-curé de Fossé (la cure la plus proche de Vaux-Dieulet). La paroisse est assez importante: en 1774, lors de l'enquête des vicaires généraux, son prédécesseur disait qu'il y avait deux cents communiant dans la paroisse et trois cents à Sommauthe son annexe.

Mais ce qu'il y a de plus important dans cette paroisse, c'est la dévotion envers une sainte Gertrude peu connue¹⁶, mais fort honorée, spécialement

¹⁵ Jean-Baptiste Lhoste, né à Verdun vers 1709, profès au Pont-à-Mousson le 30 mars 1729, prêtre en 1734, décédé prieur-curé de Vaux-en-Dieulet le 1^{er} mai 1781 après un long pastorat de près de quarante-trois ans. — On trouve indifféremment les deux graphies: Vaux-en-Dieulet, et: Vaux-Dieulet.

¹⁶ Si l'on en croit les bollandistes (*Acta sanctorum Maii... à G. Henschenio et D. Papebrochio... ed....*, t. VII, Antverpiae, 1688), on a une vie de sainte Gertrude de Vaux-en-Dieulet. Mais les éditeurs scientifiques, qui nous la donnent aux p. 514-516, nous préviennent tout de suite: «*Postridie Ascensionis Dominicae. De S. Gertrude virg. Mart. Valduleti in Lotharingia. De cultu, & Vita non satis certa, Sylloge historica...*».

Il semblerait que la première notice sur la sainte soit chez le prémontré de Furnes, Waghenaere, qui aurait utilisé une *Vita*, transmise par l'abbé de Saint-André-au-bois, Nicolas Ledé, lequel l'aurait reçue de Belval (mais les éditeurs ne nous disent pas précisément dans quelle œuvre de l'hagiographe-polygraphe de Furnes, eux-même l'ont prise).

Si la *Vita*, même *non satis certa*, rapportée par les bollandistes peut être retenue, on y trouve trois points que l'on ne retrouvera pas dans la brochure du père Lefort (j'en souligne ici les deux premiers): d'abord, le martyre de Gertrude aurait eu lieu près d'une fontaine, qu'elle avait demandé à Dieu de faire couler pour épancher sa soif dans sa fuite, et qui «par la suite a pris le nom de fontaine sainte Gertrude»; ensuite, ses frères et bourreaux la percèrent de flèches près d'un arbre où elle priait sur la colline, «là où est maintenant une croix de pierre»; enfin, on apprend le nom de fr. Pierre Gaucher, prieur-curé de Vaux-en-Dieulet, qui aurait donné une demie côte de la sainte le 19 mars 1632 à l'église de l'abbaye de Belval. Serait-ce cette relique, qui par la suite aurait été enchassée dans l'autel de Sommauthe, comme le dit la *Notice...* de François Lefort?

On remarquera que dans son: *Registre*, comme dans sa: *Notice...*, le père Lefort reste prudent à propos de l'historicité de la sainte locale... même pourvue d'un culte immémorial, même si les livres liturgiques néo-gallicans du diocèse de Reims la plaçaient dans la litanie des saints du diocèse.

Les auteurs modernes ne sont guère moins incertains sur la sainte de Vaux-en-Dieulet. Dans les: *Vies des saints et des bienheureux...*, t. 5, mai, par les bénédictins de Paris, Paris, 1947, on lit à son propos, p. 7: «Un récit légendaire, peu digne de créance...». — Quant au *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. 20, Paris, 1984, on y lit, sous la plume de René Aubert, col. 1069, n° 12: «... une Vie datant du XVI^e ou XVII^e siècle ne mérite aucun crédit... Une seule chose est certaine: l'existence ancienne d'un culte local. Plusieurs faits de la légende évoquent la vie [*de Ste Gertrude de Nivelles, dont certains la font une nièce*]. Les anciens bollandistes se sont demandé s'il ne s'agirait pas d'un doublet de la Ste Gertrude honorée en Franconie et considérée comme une sœur de Charlemagne, laquelle n'est elle-même qu'un doublet de Ste Gertrude de Nivelles...».

le jeudi de l'Ascension où l'on commémorait la translation des reliques de la sainte du lieu de son martyre à l'église paroissiale, et le lendemain vendredi de l'Ascension, où avait lieu la solennité de la sainte, avec une procession très fréquentée. Le tout accompagné, dans le domaine temporel, d'une foire foraine. Les peintures de l'histoire de la sainte, placée sur la chasse, devaient commencer à s'estomper. Sans grande crainte d'erreur, on peut penser que c'est le prieur-curé qui, en 1783, fait «repasser» le pinceau d'un peintre sur ces tableaux ou tableautins, pour les raviver. Mais le nouveau prieur-curé s'inquiète: le 14 avril 1784, donc un peu de temps avant l'Ascension de cette année-là, il demande aux vicaires généraux, à Reims, quelle conduite il doit tenir, à l'occasion de la procession de sainte Gertrude à l'Ascension. Dans sa lettre, il indique que procession et foire sont l'occasion de grands désordres¹⁷. Malheureusement, la réponse des vicaires généraux ne nous a pas été conservée.

Arrive la Révolution. Le prieur-curé accepte la charge de procureur de la nouvelle municipalité de Vaux-Dieulet. Et quand a lieu, aux dates très précoces des 2-7 novembre 1790, la vente des biens meubles de l'abbaye de Belval qu'ont quittée à peu près tous les conventuels, François Lefort est présent et achète divers objets, dont d'abord des ornements pour son église (un surplis, 5 £; une aube, 20 £; une chape et une chasuble, 57 £; une autre chasuble, 9 £ 10 s; une troisième, 72 £); et comme l'hiver approche, six cordes de bois de chêne (48 £)... et comme il faut également se nourrir... (en maigre, comme il convient dans l'Antique Rigueur...), une broche à cuire des grenouilles (0 £ 18 s)¹⁸.

Les temps deviennent plus difficiles. Pour l'instant, en janvier 1791, François Lefort prête le serment à la Constitution civile du clergé, et selon toute vraisemblance, un serment pur et simple, sans restrictions ni attermoiements¹⁹. Ses connaissances en bibliographie, en bibliothéconomie et en archivistique devaient être connues en haut lieu. Le district de Grand-pré, dont dépendaient et l'ancienne abbaye, et sa paroisse, fait appel à lui pour dresser le catalogue de la bibliothèque de l'abbaye. Ce catalogue (avec les plus précieux des manuscrits décrits) est maintenant à la

¹⁷ Arch. dép. Marne, dépôt annexe de Reims, G 276 (18), Vauxdieulet.

¹⁸ Arch. dép. Ardennes, Q 526 pièce 3, numéros 96, 161, 169, 175, 229, 259, 262, 396.

¹⁹ Si le serment à la Constitution civile du clergé avait été restrictif, le père Lefort aurait été remplacé dans sa cure: or il reste là et traverse toute la Révolution à Vaux-Dieulet.

bibliothèque municipale de Charleville, ms. 445: «Catalogue des livres imprimés et manuscrits de la bibliothèque de Belval dans le district de Grandpré, département des Ardennes, fait par l'ordre et suivant l'instruction des comités ecclésiastique et d'aliénation des biens nationaux par le curé de Vaux-en-Dieulet soussigné, commis à cet effet par le Directoire du district susdit dans le mois d'août 1791». Et c'est signé à la p. 38: «Lefort»²⁰. L'année suivante (sans doute après que le curé de Vaux-Dieulet ait prêté le «petit serment», ou serment de Liberté-Egalité), l'état-civil, jusqu'alors aux soins et aux mains du clergé, est sécularisé par la loi du 20 septembre 1792. Désormais, ce sont les maires et les officiers publics élus pour constater l'état-civil des citoyens, qui auront à inscrire les naissances (plus de baptêmes), les mariages, les décès (plus de sépultures). Un peu partout en France, les maires arrêtent les registres présentés par les curés et commencent à tenir les registres (sécularisés) d'état-civil²¹.

Ici, arrêtons-nous devant un document assez rare: nous le devons à notre prieur-curé²² (et il nous apporte de nombreux renseignements, sur la Terreur déchristianisatrice dans cette région des Ardennes, et sur la manière dont certains curés, devenus les seuls représentants de l'Eglise, y ont maintenu l'exercice du culte, *pro posse*). La loi du 20 septembre 1792, donc, retirait l'état-civil aux curés et leur interdisait même de tenir des registres dans leur sacristie. Mais l'évêque constitutionnel des Ardennes siégeant à Sedan, Philbert, dans une instruction pastorale du 12 octobre, demanda aux prêtres de tenir des registres absolument «privés» (pour ne pas dire clandestins), ne devant servir que pour le spirituel et nullement pour le civil.

²⁰ Ce catalogue, là aussi, Lefort nous en indique les caractéristiques principales: les ouvrages ont été classés suivant l'ordre alphabétique des auteurs et anonymes, et en deux exemplaires. La bibliothèque municipale de Charleville-Mézières en conserve un. Qu'est devenu l'autre?

²¹ Dans son annexe de Sommauthe, le (ci-devant) prieur-curé inscrit son dernier acte le 27 novembre 1792. Le maire arrête le registre le 15 décembre, et inscrit alors, l'habitude l'emportant: «registre pour les baptêmes [*sic*], mariages,» etc. etc.

Notons que la «sécularisation» des registres, est, au moins dans les petites et très petites communes, le début d'un recul très net: les maires, et les officiers d'état-civil ou leurs secrétaires, ne tiennent pas les registres d'une manière aussi précise, et aussi lisible, que ce que faisaient les curés et vicaires... Recul donc..., sauf quand le curé constitutionnel, ce qui est assez fréquent dans les toutes petites communes, et qui fut le cas pour plusieurs anciens prémontrés, devient officier public pour constater les naissances, mariages et décès, et donc continue, parfois pendant toute la Révolution, à tenir les registres, civils ceux-là. Ce n'est pas le cas du père Lefort, semble-t-il.

²² Arch. dép. Ardennes, 50 J 4, consultable seulement sous forme de microfilm: 2 M 520/4.

Voici le début de ce registre:

«Paroisse de Vaux-en-Dieulet, ci-devant diocèse de Reims aujourd'hui diocèse de Sedan, dans le département des Ardennes.

«Registre de catholicité contenant vingt-quatre feuillets cotés par moi François Lefort Prieur curé de la Paroisse de Vaux-en-Dieulet pour y inscrire les baptêmes, bénédictions de mariage et cérémonies de sépulture ecclésiastique administrées dans ladite Paroisse, à commencer de la fin de l'an de Jésus-Christ mil sept cent quatre vingt douze, ledit registre fait sur papier commun, ne devant servir que pour le gouvernement spirituel, et nullement pour le civil...

«Le présent registre... [f. 1 v°] ... ne pourra servir que pour faire connaître au curé successeur et à l'évêque quels sont ceux qui auront été admis dans le sein de l'Eglise catholique par le Baptême, et qui seront censés y avoir persévéré...». Et F. Lefort, avant de signer, de préciser que les anciens registres ont été remis à la commune.

Sur son registre «privé», F. Lefort continue donc d'inscrire les divers actes du ministère. A partir de septembre 1793, il fait suivre la date dans le calendrier grégorien, de la date dans le calendrier révolutionnaire. En novembre 1793, il baptise un enfant de Belval «n'y ayant pas de desservant audit lieu»²³. A cette époque, jusqu'au 15 septembre 1794 (29 fructidor an II), le curé n'indique plus les noms des parrain et marraine lors des baptêmes: a-t-il peur de compromettre ceux qui lui présentent des enfants? Possible, comme on va le voir aussi par l'*Observation* qui suit. Et à cette date, tout mention d'acte cesse. F. Lefort inscrit ensuite la note suivante:

«Observation.

«L'exercice du culte catholique a commencé d'être troublé dès le mois de septembre 1793. La persécution a été depuis en augmentant; je ne baptisois plus qu'en secret; notre église a été profanée; enfin le culte a été entièrement supprimé jusqu'au mois de mars mil sept cent nonante cinq, que profitant de la première lueur de liberté accordée par la loi du 3 ventôse de l'an trois de la République [21 février 1795] j'ai repris publiquement l'exercice de mes fonctions».

²³ Notation précieuse, qui nous renseigne sur la disparition de tous les prémontrés qui étaient à Belval et autour de l'abbaye. Ce semble être, comme on le verra ci-après, le début d'une déchristianisation de plus en plus active. On ne voit pas, d'après son: *Registre*, que le père Lefort ait exercé du ministère dans des paroisses autres que celles qui dépendaient de Belval avant la tourmente.

Effectivement, François Lefort reprend l'exercice de ses fonctions, non seulement dans son ancienne paroisse de Vaux-Dieulet, mais aussi dans les paroisses avoisinantes, dépourvues de desservant. Sans cesse, on voit des mentions comme: 27 mars 1795 (et c'est le premier acte après que F. Lefort ait repris l'exercice public du culte), baptême d'une petite fille de l'écart de La Berlière, âgée de quatre mois, car pas de curé; au 1^{er} avril, baptême d'un enfant de la commune de Bois-des-dames, qui n'a pas de curé; en juin 1796, mariage d'une jeune fille de Fossé «où il n'y a pas de prêtre actuellement». Le père Lefort est quasiment le desservant de Fossé, au moins jusqu'en 1799, cette ancienne cure de Belval, «où il n'y a pas de curé actuellement». Et bien sûr, il continue de noter les actes qui concernent ses paroissiens, comme, au 2 août 1795 «le corps de Louis Collart décédé le jour d'hier âgé de trois ans ayant été présenté à l'église, j'ai récité les prières prescrites pour l'inhumation des enfans», ou comme, au 16 mai 1798: «j'ai chanté les prières pour l'inhumation du corps de Pierre Bazard mort âgé de 55 ans».

Mais le registre du père Lefort contient d'autres indications: à Pâques 1799, il inscrit les noms de jeunes gens, qui ont été admis à la première communion: onze de Vaux (nés de 1784 à 1787), cinq de Bois-des-dames (nés de 1782 à 1785), et dix-sept filles (douze de Vaux, une de Belval, quatre de Bois-des-dames). Cette cérémonie est suivie d'une autre plus extraordinaire: le 24 avril 1799, 5 floréal an VII, l'évêque constitutionnel, Monin, donne la confirmation dans l'église de Vaux à trente-quatre garçons de seize à six ans, à trente filles (dont on n'indique pas les âges), et à douze adolescents ou enfants de Belval, de Bois-des-dames, de Fossé, de Tailly, toutes paroisses avoisinantes, toutes anciennement dépendantes de l'abbaye de Belval.

Sans doute le desservant de Vaux-Dieulet a-t-il profité de la présence de l'évêque pour lui parler du culte et de la châsse de sainte Gertrude, et de la proximité de l'Ascension et de la (prochaine) fête de la sainte patronne du lieu. Que convient-il de faire? C'est ainsi que l'on apprend comment, au moment de la Terreur déchristianisatrice, le curé, avec certains de ses paroissiens sûrs, avait caché cette châsse. Citons à nouveau le registre du père Lefort.

«Reliques de Sainte Gertrude.

«L'an de grâce mil sept cent quatre vingt dix neuf, le 1^{er} may (12 floréal an 7), nous avons retiré de l'endroit ou nous les avions cachés depuis le mois de frimaire de l'an deux [*novembre-décembre 1793*], les reliques

de Ste Gertrude, et nous les avons replacées dans l'ancienne chasse, pour les exposer à la vénération publique des fidèles. Le coffre qui les contient est de fer battu tout rouillé, il a de longueur quarante cinq centimètres, de largeur dix-sept centimètres et de hauteur seize centimètres. Outre les reliques enfermées dans ce coffre fermé de deux serrures, nous avons le chef de la même sainte enfermé dans un globe de verre.»

Et le registre continue jusqu'en septembre 1803, avec un infléchissement dans la formule employée pour l'inscription des mariages: après la mise en vigueur du Concordat, à Pâques 1802, F. Lefort écrit désormais qu'il a célébré un mariage «... vu l'acte de mariage contracté devant l'officier public».

Revenons en 1792 ou 1793, quand François Lefort commence à tenir son registre. Les événements de l'époque, on l'a vu par le registre, ne l'ont pas épargné. Mais il ne semble avoir arrêté l'exercice public du culte que pendant très peu de temps. Et l'on ne trouve nulle part d'indications selon lesquelles il aurait abdiqué, ou livré ses lettres de prêtrise. Nulle part non plus, on ne trouve de mention selon laquelle il aurait été arrêté, puis interné, comme tant de prêtres dans les Ardennes, à l'ancienne chartreuse du Mont-Dieu.

Dès le printemps 1795, on l'a vu, il reprend ouvertement ses fonctions, à Vaux et dans les paroisses voisines qui, elles, sont toujours dépourvues de desservant. Il prête le serment de Haine à la royauté le 19 frimaire an VI, 9 décembre 1797. Ce sera bientôt l'époque, en l'an IX, où le gouvernement cherche à savoir quels prêtres méritent sa confiance. L'état pour le département des Ardennes nous précise: «à Vaux-en-Dieulet, F. Lefort, ancien prémontré, curé depuis 30 ans [!], très estimable dans tous les rapports, soumis [à tous les serments] et toujours exerçant». Quant au préfet, au 25 brumaire an XI, 17 décembre 1802, il écrit de lui: «vieillard estimable sous tous les rapports. Ses paroissiens qui le chérissent le veraient s'éloigner avec infiniment de peine»²⁴.

L'évêque constitutionnel, Joseph Monin, ancien prémontré de Laval-Dieu et ancien prieur-curé de Haybes, n'est pas moins content de son ancien confrère le prieur de Vaux. Après une visite pastorale, il écrit à Grégoire (l'évêque de Blois, qui est comme le chef de l'Eglise constitutionnelle ou de ce qui reste de celle-ci) le 25 floréal an IX, 15 mai 1801: «A Vaudieulet, où notre confrère le père Lefort jouit d'une haute

²⁴ Arch. dép. Ardennes, 2 J 154/5, f. 424. — Arch. nat., F 19/865 (8).

considération, pareilles marques d'allégresse de la part du peuple, qui, comme le curé, ont fait de ce jour-là une fête à l'église et à la table...»²⁵.

C'est vers cette époque où le Concordat entre en vigueur (Pâques 1802), que le père Lefort rédige et livre aux presses, pour l'usage des pèlerins de sainte Gertrude, sa: *Notice sur sainte Gertrude*... La persécution semble définitivement passée, on peut tenter d'expliquer ce qu'est la dévotion à sainte Gertrude, et raconter ce que fut sa vie et son martyre, et ce qui s'est passé pendant la tourmente révolutionnaire.

Mais l'ancien prieur-curé vieillit, il a maintenant soixante-sept ans. Nous ignorons tout de sa fin, sinon qu'en septembre 1803, un curé du voisinage vient faire un mariage dans son église, de son consentement, car il est malade et alité. Le 11 vendémiaire an XII, 4 octobre 1803, le même curé voisin, et quelques prêtres des alentours, accomplissent la sépulture de François Lefort, décédé la veille. Le maire de Vaux-en-Dieulet inscrit, lui aussi, le décès du dernier prieur-curé sur son registre civil²⁶. Nous ne savons rien de plus sur F. Lefort.

Mais nous avons de lui la brochure qu'il a écrite sur la sainte honorée dans sa paroisse. Et ce n'est pas le moindre paradoxe, que d'avoir rédigé et publié cette brochure, alors que vingt ans plus tôt, il s'inquiétait des désordres occasionnés par la solennité de la sainte patronne. Selon toute vraisemblance, le père Lefort, en accord avec les prescriptions des évêques de l'époque, spécialement sur «l'encadrement» des dévotions populaires, essayait-il alors de canaliser ces débordements. Mais maintenant, après avoir rendu au culte les reliques et la châsse qu'il avait cachées, après avoir retrouvé la source de sainte Gertrude qui avait été comblée

²⁵ Paris, bibliothèque de la Société d'histoire de Port-Royal, correspondance de Grégoire, dossier Marne: lettres de Monin à Grégoire et/ou aux évêques réunis.

²⁶ J'avoue ne pas comprendre comment les divers auteurs consultés peuvent présenter autant de dates, toutes erronées, pour le décès du père Lefort. Son acte de sépulture est sur une feuille volante insérée dans son précieux registre «clandestin», et l'état-civil de Vaux-Dieulet le porte tout naturellement au 3 octobre 1803 (vieux style, comme l'on dit sous la Révolution): cette date est donc assurée. Or aux arch. dép. Ardennes, 2 J 153, f. 106, on dit: mort «avant» le 30 novembre 1803. Mais *ibid.*, 2 J 154/5, f. 424, article: Vaux-en-Dieulet, on lit: ... mort «après» le 20 vendémiaire an XII, 30 novembre 1803. Quant à L'Ecuy, dans son édition des *Annales*... de Delahaut, p. 494, il écrit: «Mort dans sa paroisse qu'il avait édiflée et où ses vertus et sa charité lui avaient mérité l'estime de ses paroissiens, 4 février 1804». D'où peuvent provenir ces dates?

pendant la période la plus difficile, maintenant, si l'on croit sa notice dans les *Annales...* de Delahaut et L'Ecuy, il fait reflourir le culte de cette sainte.

Cette brochure est réputée introuvable, et, dès le début du XX^e siècle, était proclamée telle par les érudits des Ardennes. Elle est absente du *Catalogue général des auteurs...* de la Bibliothèque nationale de France. La description rapide donnée par Goovaerts n'est que la copie des indications données par Delahaut-L'Ecuy dans les: *Annales... d'Ivois-Carignan...*, et le grand bibliographe d'Averbode, n'indique pas qu'il ait vu un exemplaire de cette brochure (du moins ne précise-t-il pas, comme il le fait si souvent, qu'il en a un exemplaire dans sa bibliothèque).

J'ai été assez heureux pour en trouver un exemplaire dans les collections si riches de la bibliothèque de la Société d'histoire de Port-Royal (BSHPR) à Paris. Sa cote actuelle est: *Révolution 123, pièce 8*. On peut supposer que c'est l'évêque prémontré Monin, déjà mentionné plus haut, qui aura envoyé cet exemplaire à Grégoire. On notera que cet exemplaire ne mentionne aucun nom d'auteur, ni de lieu ni d'année d'impression: sur l'exemplaire consulté, c'est François Lefort lui-même qui a écrit, et de sa propre main: «par François Lefort prieur-curé de la paroisse de Vaux-dieulet», puis, plus bas: «an 10, 1802»²⁷.

Peut-être est-ce là le seul exemplaire qui subsiste maintenant de cette brochure de seize pages, qui se termine par les litanies de la sainte, et les oraisons à réciter lors de la procession de la fête.

12 cours Sextius
F-13100 Aix-en-Provence

Xavier LAVAGNE D'ORTIGUE

²⁷ On peut aussi penser que la brochure en question, qui devait être distribuée, ou vendue à bas prix, aux dévots de sainte Gertrude, a connu plusieurs éditions, et que l'exemplaire vu ou décrit par L'Ecuy, est une seconde ou une troisième édition portant, elle, et dûment imprimée, la mention: Sedan, an X, 1802, et peut-être même le nom de l'auteur également imprimé. – L'exemplaire consulté à la BSHPR est sur un mauvais papier et l'imprimeur n'avait pas, à coup sûr, une casse très riche en lettres accentuées...